

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Ève Laverdière

<https://www.cadre21.org/membres/bc0cf51d2f542e3176181bf3>

Date d'obtention : 2022-12-19 16:26:47

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode d'intervention efficace qui permet d'uniformiser les techniques utilisées dans les milieux scolaires afin que chaque étape du processus soit respectée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus confiante lorsque j'interviendrai, car avant cela je ne me sentais pas adéquatement équipée pour ce genre de situation. C'est une bonne façon de ne pas négliger ou de ne pas faire abstraction de certains détails qui peuvent être essentiels.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai particulièrement attention à ne pas essayer ou à ne pas consulter les images pouvant s'apparenter à de la pornographie juvénile contenues dans les appareils électroniques des élèves impliqués.